

La restitution aux communes des données de population légale en décembre 2012 et les réactions des communes

CNERP – Avril 2013

Clanché François
Département de la démographie



Mesurer pour comprendre



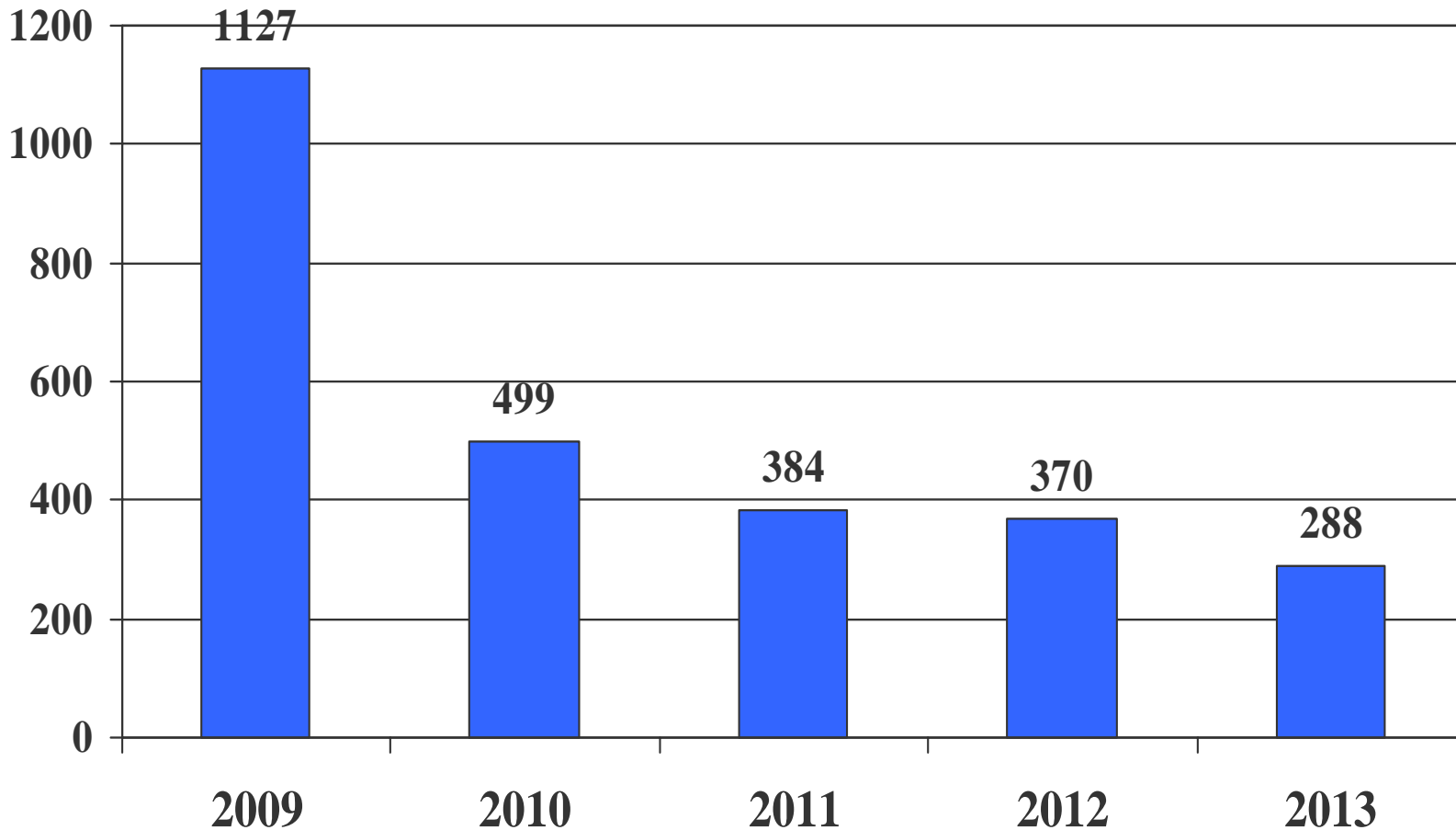
La restitution des données de population légale en décembre 2012

- Les chiffres millésimés au 1er janvier 2010
- Envoyés à 36540 communes dans la semaine du 17 décembre 2012
- Ou apportés par les directeurs(trices) régionaux(ales) de l'Insee à 131 maires lors de visites en décembre :
 - Demande du maire
 - Franchissement du seuil des 10 000 habitants
 - Baisses de population inhabituelles
 - Difficultés spécifiques
- Publiés au Journal Officiel le 29 décembre, sur insee.fr le 31 décembre.

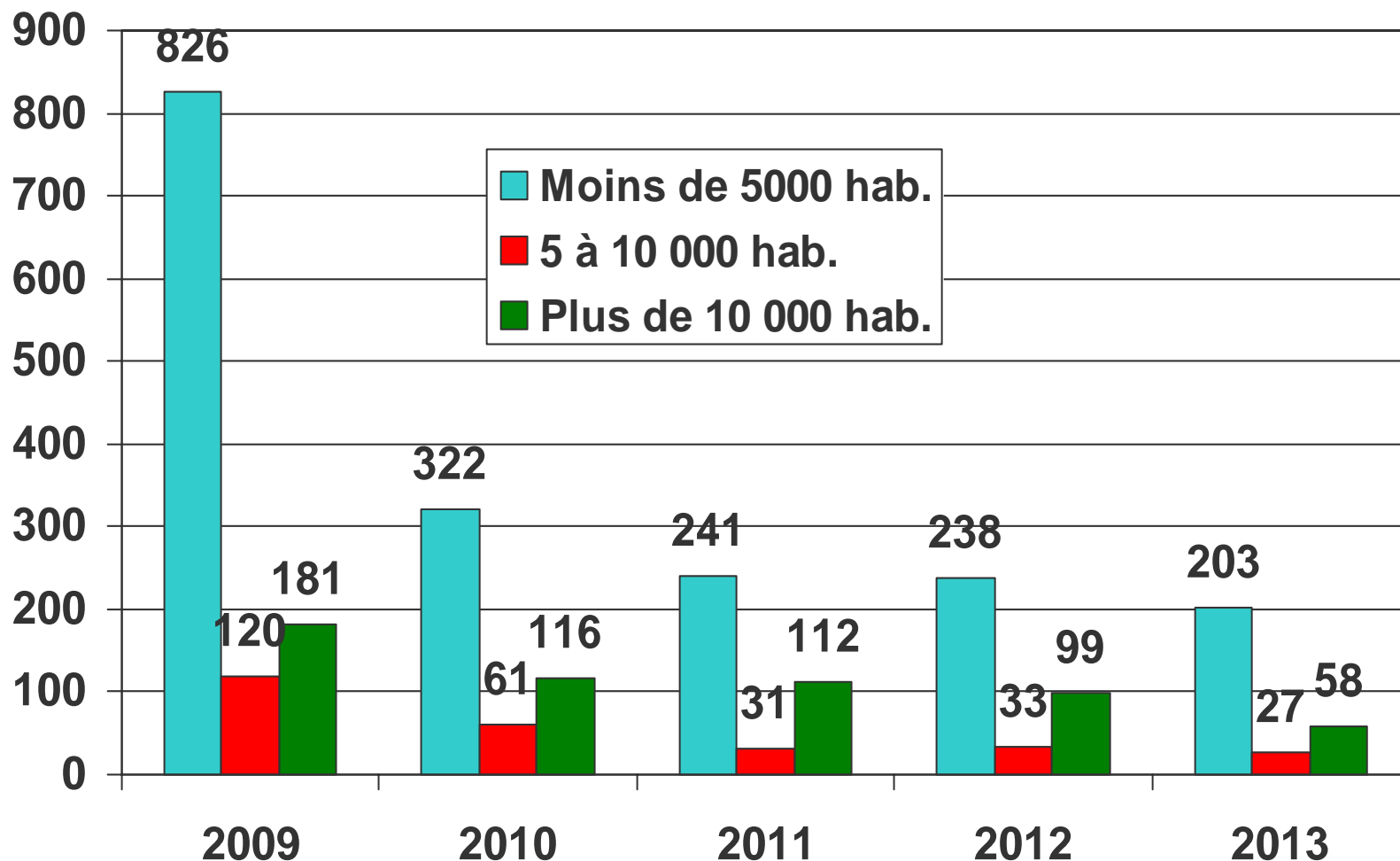
Quelques chiffres

- 36 683 communes, dont 934 de plus de 10 000 habitants
- au total, 64 613 000 habitants (population municipale), soit 310 000 de plus qu'en 2009 (+0,5 %).
- une croissance un peu moins rapide que les années précédentes
- les « grandes communes » croissent toujours moins vite que les « petites »
- la population légale 2010 est plus faible qu'en 2009 dans :
 - une « grande commune » sur deux
 - une « petite commune » sur trois

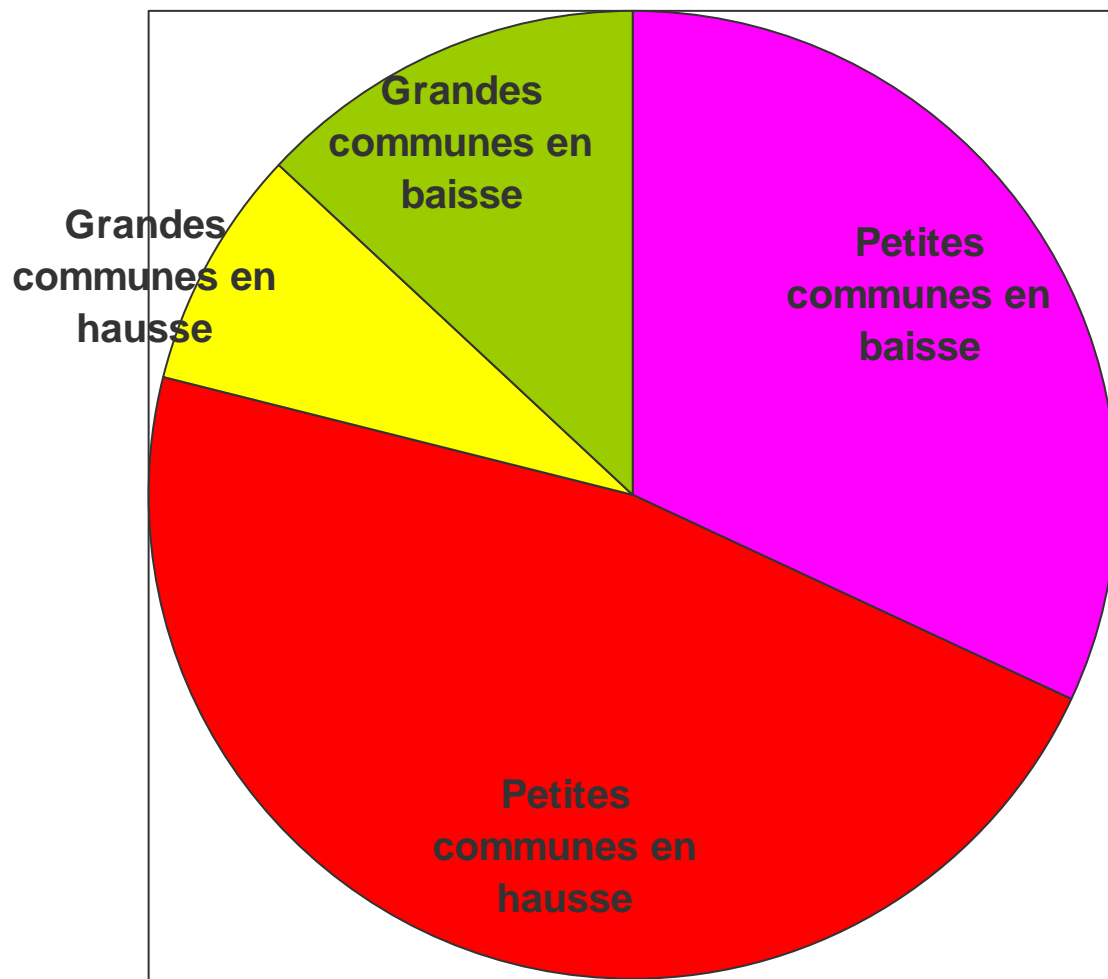
Demandes d'explication adressées à l'Insee au 1er trimestre chaque année



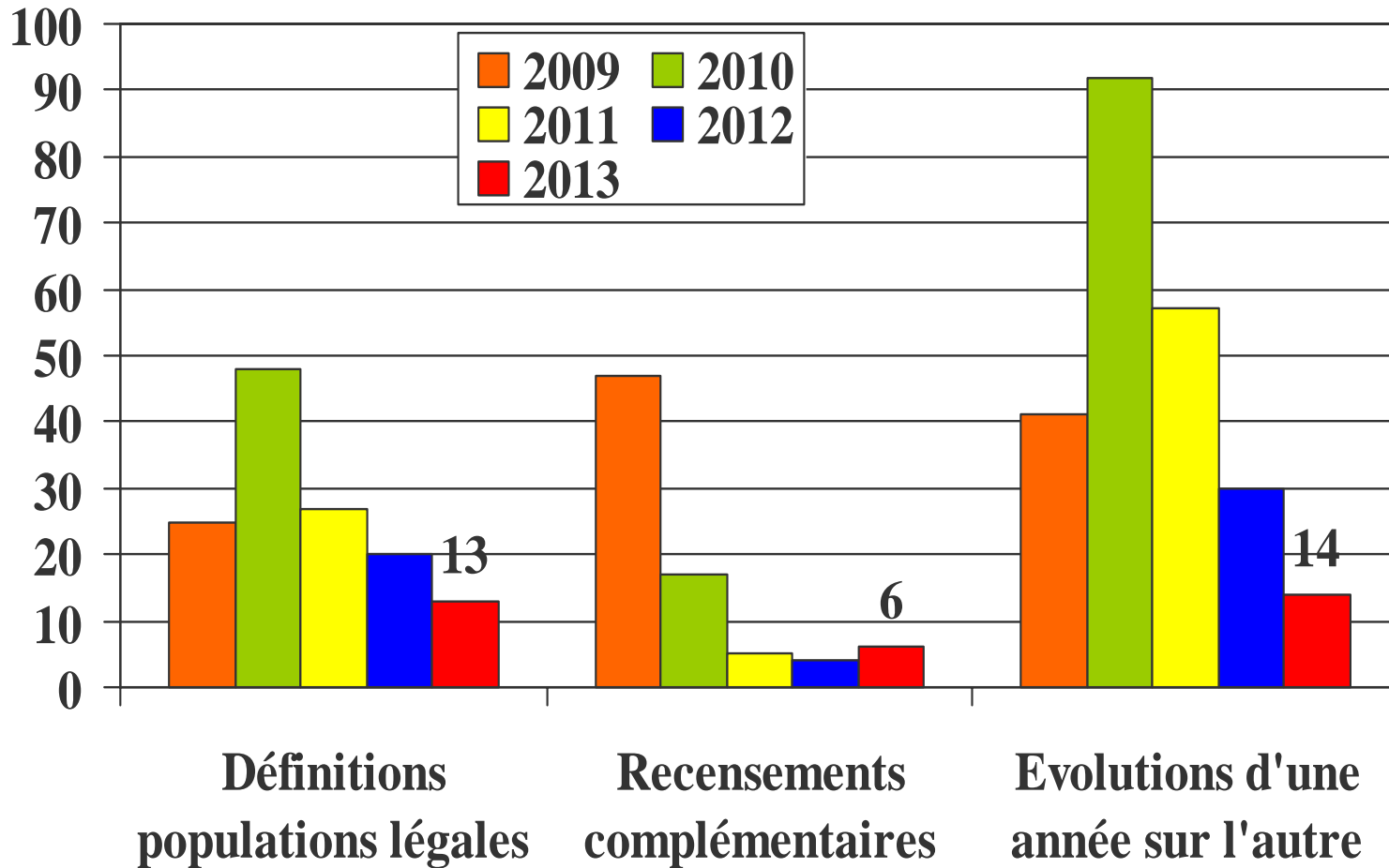
Demandes des maires à l'Insee selon les années et la taille des communes



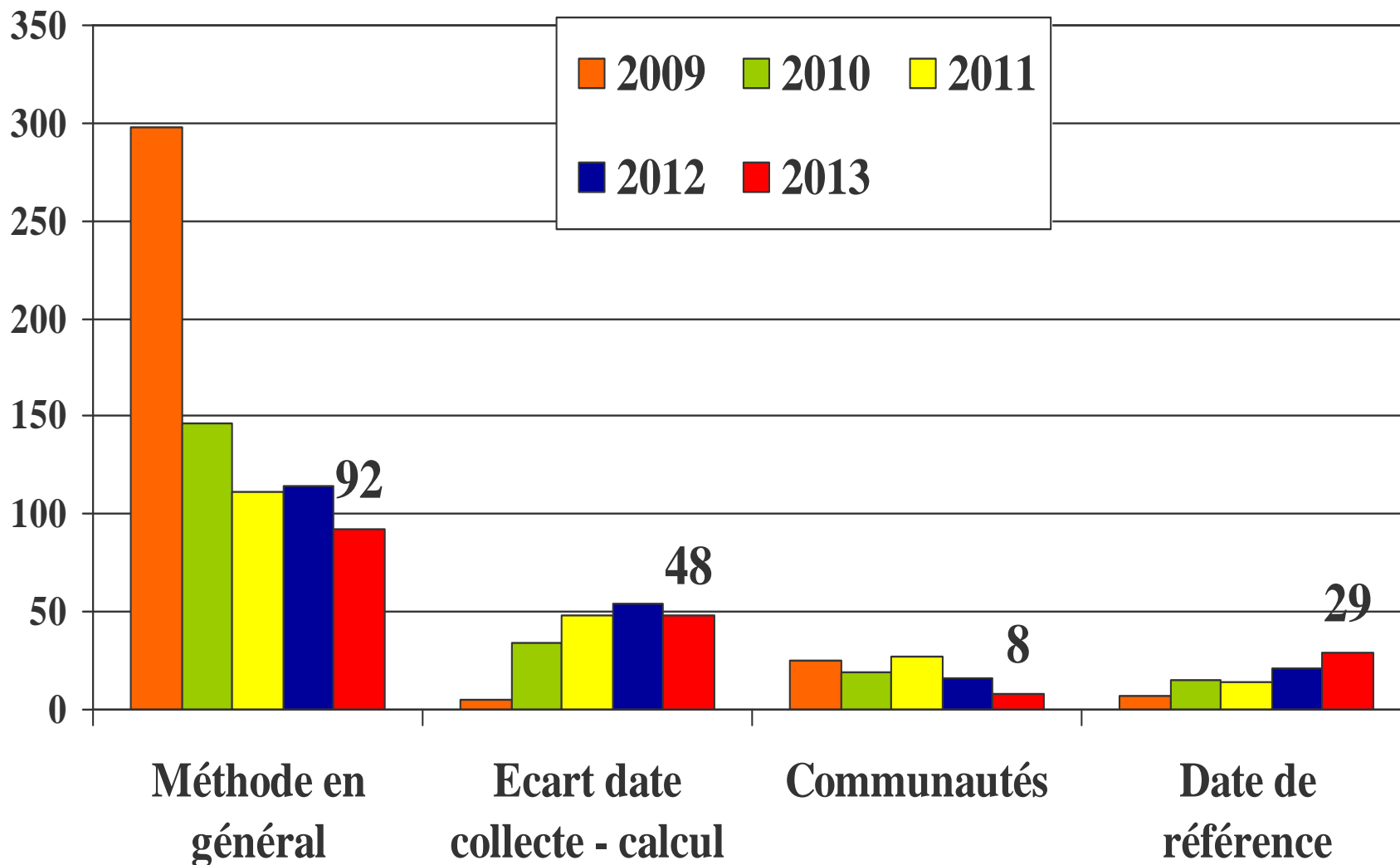
Parmi les communes qui demandent, près d'une sur deux a une population légale 2010 inférieure à 2009



Evolution des sujets de préoccupation (1/2)



Evolution des sujets de préoccupation (2/2)



(PC)

Les réponses aux demandes des maires

- Des réponses systématiques, par courrier, parfois aussi par visite
- Précédées d'une analyse détaillée de la situation de la commune
- Parfois une expertise à la direction générale quand le cas est complexe ou nouveau (33 cas en 2013, 40 en 2012, 66 en 2011)
- Aucune correction aux chiffres publiés (comme en 2012)
- Quelques courriers adressés au directeur général de l'Insee, au Ministre de l'économie
- D'autres au président de la CNERP
- Des recours en Conseil d'Etat (2 à ce jour)

Quelques communes « contestent » les chiffres

- Presque exclusivement des communes dont la population légale diminue.
- Impression contraire liée à d'autres indices d'évolution (permis de construire, crèches ou écoles, inscriptions électorales,...)
- Impact sur la DGF ou d'autres dotations
- En partie mauvaise compréhension de la méthode (date de référence, sondage, RIL,...)
- Analyse approfondie sur des décalages significatifs entre nombres d'enfants scolarisés et recensés, dans quelques communes.

Merci de votre attention

Clanché François
Département de la démographie



Mesurer pour comprendre

